

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY
de l'examen professionnel de secrétaires administratifs
de classe supérieure
Académies d'Amiens et Lille
SESSION 2026

Sommaire

1	Éléments statistiques généraux.....	2
1.1	Nombre de postes à pourvoir	2
1.2	Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis	2
1.3	Composition du jury	2
1.3.1	Jury de l'académie d'Amiens	2
1.3.2	Jury de l'académie de Lille.....	2
2	Cadre général	3
2.1	Les textes.....	3
2.2	Conditions générales et particulières.....	3
3	Nature des épreuves	3
3.1	Une épreuve écrite d'admissibilité	3
3.2	Une épreuve orale d'admission	3
4	Rappel du calendrier des épreuves.....	4
5	Analyse des épreuves et conseils aux candidats	4
5.1	Épreuve écrite	4
5.1.1	Appréciations générales	4
5.1.2	Recommandations aux candidats.....	4
5.2	Epreuve orale d'admission	5
5.2.1	Appréciations générales	5
5.2.2	Recommandations aux candidats.....	5
6	En conclusion.....	6

1 Éléments statistiques généraux

1.1 Nombre de postes à pourvoir

Académie d'Amiens	Académie de Lille
8	14

1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Académie d'AMIENS	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	20	95,2	12	60	4	33,3	2	50	50,5
Hommes	1	4,8	0	0	0	0	0	0	
Académie d'AMIENS	21	100	12	60	4	33,3	2	50	50,5

* par rapport aux candidats présents

Académie de LILLE	Inscrits		Présents		Admissibles*		Admis*		Âge moyen des candidats admis
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Femmes	61	81.3	36	48%	22	48.9%	10	34.5%	42.9
Hommes	14	18.7	9	12%	7	15.5%	4	13.8%	43
Académie de LILLE	75	100	45	60	29	64.4	14	48.3	42.9

* par rapport aux candidats présents

1.3 Composition du jury

1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché principal d'administration de l'État	3	25	1	8,3	4	33,3
Attaché d'administration de l'État	2	16,65	2	16,65	4	33,3
Personnel de direction	2	16,65	2	16,65	4	33,3
Total jury académie d'Amiens	7	58,3	5	41,6	12	100

1.3.2 Jury de l'académie de Lille

Corps	Femmes		Hommes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Attaché d'administration de l'État	8	34.8	7	30.4	15	65.2
Personnel de direction	4	17.4	4	17.4	8	34.8
Total jury académie de Lille	12	52.2	11	47.8	23	100

2 Cadre général

2.1 Les textes

Le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) – corps de catégorie B – est régi par le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État et le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009.

Le corps des SAENES comprend 3 grades :

- Secrétaire administratif de classe normale,
- Secrétaire administratif de classe supérieure,
- Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

L'arrêté du 20 décembre 2010 (publié au Journal Officiel / JORF n°0004 du 6 janvier 2011) fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe normale ou grade analogue des administrations de l'État et de certains corps analogues.

2.2 Conditions générales et particulières

Les candidats à l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe supérieure doivent avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon de la classe normale** et **justifier d'au moins trois années de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou **emploi de catégorie B** ou de même niveau.

En effet, le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifié par le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 a prévu au II de son article 3 que les fonctionnaires qui, à la date de son entrée en vigueur, appartiennent au premier ou au deuxième grade des corps régis par le décret du 11 novembre 2009 sont réputés réunir les conditions pour une promotion au grade supérieur à la date à laquelle ils les auraient réunies en application des dispositions prévues par l'article 25 du même décret, dans sa rédaction antérieure au 1er septembre 2022.

3 Nature des épreuves

3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

La phase d'admissibilité comprend une épreuve écrite de rédaction d'une note ou d'une lettre administrative, à l'aide d'un dossier à caractère professionnel ne pouvant excéder vingt-cinq pages.

Durée : 3 heures | Coefficient : 2

En l'occurrence cette année, le sujet correspondait à la rédaction d'une note.

Concernant l'évaluation, une grille de correction commune est adressée à chaque correcteur, membre du jury. Par la suite, une réunion de concertation et d'harmonisation s'est déroulée pour définir les seuils d'admissibilité, de manière harmonisée entre les deux académies.

3.2 Une épreuve orale d'admission

La phase d'admission comprend une épreuve orale qui consiste en un entretien avec le jury comprenant un retrace de carrière professionnelle d'une durée de dix minutes.

Durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé | Coefficient : 3

L'entretien avec le jury vise à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe supérieure ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Le point de départ en est un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus, le jury disposant du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

4 Rappel du calendrier des épreuves

mardi 10 février 2026 Épreuve écrite
 mercredi 4 mars 2026 Publication des résultats d'admissibilité
 lundi 23 mars 2026..... Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens
 mardi 24 mars 2026 Épreuve orale d'admission – académie de Lille
 lundi 23 mars 2026..... Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens
 mardi 24 mars 2026 Publication des résultats d'admission – académie de Lille

5 Analyse des épreuves et conseils aux candidats

5.1 Épreuve écrite

5.1.1 Appréciations générales

Les candidats ont globalement apporté une réponse à la commande : introduction, annonce du plan et respect de la forme de la note. Cependant, il est à noter qu'un certain nombre de copies présentent des parties trop inégales. Beaucoup de candidats ont présenté une dernière partie plus allégée, ce qui peut laisser penser à un manque de temps ou de compréhension de la commande.

Les copies qui ont su se démarquer sont celles dont la troisième et dernière partie est suffisamment développée et réfléchie.

En outre, beaucoup de candidats se contentent de paraphraser des passages complets des documents en présents dans le dossier.

5.1.2 Recommandations aux candidats

- Bien maîtriser les attendus de l'épreuve
- Travailler à la méthodologie dans la rédaction d'une note : bien lire, analyser et classer les informations en vue d'une présentation opérationnelle.
- S'approprier et s'entraîner à la lecture et à la synthèse de dossiers documentaires et professionnels.
- Ne pas paraphraser les documents.
- Réaliser une épreuve « blanche » dans les conditions de l'épreuve.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
4 candidats ont été déclarés admissibles	candidats ont été déclarés admissibles
Note du 1er candidat admissible 12,5/20	Note du 1er candidat admissible16.75/20
Note du dernier candidat admissible 11/20	Note du dernier candidat admissible10.25/20
Moyenne des candidats admissibles 11,63/20	Moyenne des candidats admissibles12.69/20

5.2 Epreuve orale d'admission

5.2.1 Appréciations générales

▪ **Sur le RAEP :**

- La rédaction est généralement maîtrisée. Les candidats ont communiqué des RAEP suffisamment détaillés et conformes aux attendus.
- Les RAEP les plus appréciés sont synthétiques et ne se limitent pas à une présentation chronologique des activités. Ceux-ci mettent en avant les compétences développées et transposables assorties d'exemples concrets.

▪ **Sur le dialogue avec le jury :**

De manière générale, les candidats ont préparé l'entretien avec le jury et ont adopté une posture professionnelle adaptée.

Les candidats admis ont travaillé et préparé leur oral en proposant un exposé clair et respectant le temps imparti. Ils ont développé leurs réponses en s'appuyant sur leurs connaissances et les compétences acquises.

Par ailleurs, les candidats admis sont ceux qui ont su élargir leur prisme professionnel en démontrant une connaissance et une maîtrise suffisante du service public de l'éducation et des réformes en cours. Sur les mises en situation, les candidats retenus ont fait preuve de réflexion et de bon sens.

Les candidats non admis n'ont pas tous préparé suffisamment l'épreuve orale. Certains d'entre eux ont pu être paralysés par le stress.

Dans la plupart des cas, ils n'ont pas attesté d'une connaissance et d'une maîtrise suffisantes de leur environnement professionnel immédiat et des actualités en cours.

De même, certains n'ont pas montré d'intérêt particulier pour des environnements professionnels plus éloignés n'affichant pas des qualités d'ouvertures nécessaires et une projection sur les métiers susceptibles d'être exercés par un SAENES classe supérieure.

5.2.2 Recommandations aux candidats

▪ **Sur le RAEP :**

- Une présentation mettant en exergue les compétences développées est préférable pour disposer d'une prise de recul nécessaire sur son parcours
- Le document doit être relu attentivement avant envoi pour éviter des fautes d'orthographe ou de syntaxe.

▪ **Sur le dialogue avec le jury :**

- La présentation ne doit pas être un copier-coller du RAEP
- Il est important d'aller au-delà de sa fonction et de donner une cohérence aux missions exercées en les inscrivant dans un contexte plus global
- Il est indispensable de maîtriser les connaissances générales et le fonctionnement des différentes structures qui compose l'éducation nationale
- Il est indispensable d'être en capacité de se projeter dans les activités et/ou fonctions relevant d'un SAENES classe supérieure
- Il ne s'agit pas de donner l'impression au jury que cet examen constitue une validation des états de service
- Une certaine connaissance des actualités de l'environnement et des enjeux des politiques de l'Education nationale est appréciée.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admission des candidats :

Académie d'AMIENS	Académie de LILLE
2 candidats ont été déclarés admis sur liste principale	candidats ont été déclarés admis sur liste principale
Note du 1er candidat admis 14,6/20	Note du 1er candidat admis..... 17.6/20
Note du dernier candidat admis 13,6/20	Note du dernier candidat admis..... 12.9/20

6 En conclusion

Les membres du jury félicitent les candidats et encouragent vivement les futurs candidats à préparer sérieusement cet examen.

Fait à Amiens, le 18 septembre 2026

Le Président du jury

Renaud CRÉACH